

**Compte rendu du Conseil de quartier des Charmettes – 9 avril 2010**

Mme BOGHOSSIAN fait un point sur la salle. La ville essaie de réunir le Conseil de quartier à la Maison Jacques Brel ; or la salle n'étant pas disponible lors des 2 dernières rencontres, le Conseil de quartier avait eu lieu à l'Ecole Michel Montaigne. L'objectif est de revenir régulièrement à la Maison Jacques Brel.

Mme BOGHOSSIAN présente les membres du comité de pilotage du conseil de quartier.

Mme BOGHOSSIAN s'assure que tout le monde a reçu l'ordre du jour et le décline.

☞ Présentation de la semaine du développement durable du 14 au 21 avril.

Mr MAQUIN présente le Comité Environnement, il en décline l'objectif :

- Mettre en place et fédérer l'ensemble des actions en matière d'environnement et de développement durable mises en place par la ville.

A ce titre la semaine du développement durable est la consécration de toutes les actions menées tout au long de l'année.

Mr MAQUIN informe les participants du déroulé de la semaine.

Mercredi 14 avril :

- animations au parc Jean Vilar de 14H à 17H.

Jeudi 15 avril :

- Forum des métiers du développement durable de 10H à 17H à la Maison de Quartier Boris Vian. Il est précisé que pour l'édition 2009, 250 personnes ont participé dont 2 qui ont trouvé un emploi.
- Visite du site d'enfouissement de la REP
- Visite de la Géothermie
- Visite de l'appartement pédagogique des Médiaterre aux Carreaux.

Vendredi 16 avril :

- Visite du site de compostage Valdeve
- Présentation des projets réalisés en 2009 à la Maison de Quartier Camille Claudel.

Samedi 17 avril :

- Nettoyage de printemps.

Lundi 19 avril :

- Visite du Centre Technique Municipal de 10H à 14H.
- Visite de l'appartement pédagogique des Médiaterre aux Carreaux.

Mardi 20 avril :

- Informations et sensibilisation proposées par les membres du conseil des sages, à 18H à Leader Price (avenue Pierre Sépard)
- Visite de l'appartement pédagogique des Médiaterre aux Carreaux.

Mercredi 21 avril :

- Informations et sensibilisation proposées par les membres du Conseil des Sages, à 18H à Simply.
- Visite de l'appartement pédagogique des Médiaterre aux Carreaux.

Mr MAQUIN présente le projet Médiaterre.

Il décline le projet qui comporte les 4 thématiques suivantes :

- Eau
- Déchets
- Energie
- Consommation responsable

Actuellement 17 familles sont accompagnées, chacune dispose d'un éco-pack remis par les volontaires pour faciliter l'adoption d'éco-gestes.

Le rôle des volontaires est de soutenir les familles dans l'adoption des éco-gestes qu'ils ont choisis.

En parallèle, l'équipe de volontaires a réalisé un appartement pédagogique pour faire de la sensibilisation (situé au 24 rue Scribe).

L'inauguration se déroulera le lundi 12 avril, des animations seront proposées les jours suivants autour des quatre thématiques.

Mr MAQUIN propose aux habitants la création d'un groupe de travail sur l'environnement et le développement durable (circulations douces, aménagement des parcs). Mr MAQUIN invite les participants à s'impliquer au sein du comité environnement, il s'engage à travailler avec eux.

Q : Mr DESTOUESSE demande si un Agenda 21 est en cours ?

R : Mr MAQUIN explique que l'Agenda 21 est un projet global et concret, dont l'objectif est de mettre en oeuvre progressivement et de manière pérenne le développement durable à l'échelle d'un territoire. Il est porté par la collectivité et mené en concertation avec tous ses acteurs. Cela demande du temps à mettre en place.

### ☞ Collecte des déchets verts

Q : Mr AUZOU pose le problème des déchets verts, du stockage dans les jardins qui peut durer longtemps, des sacs papiers qui prennent l'eau. Mr AUZOU précise qu'il est dangereux de procéder au brûlage de ce type de déchets.

R : Mr MAQUIN rappelle que le ramassage des déchets verts est un service proposé aux habitants, il précise qu'un calendrier est établi du 1 mars au 30 novembre 2010 (2ème et 4ème vendredi du mois). Les sacs en papier fournis sont biodégradables, ils sont intégrés dans le compost. L'autre solution proposée est de porter les déchets à la déchèterie.

R : Mr CHIAMBRINO rappelle que le brûlage des déchets verts est interdit à Villiers-le-Bel (arrêté préfectoral) ; toutefois, le brûlage de petite quantité est autorisé dans des braseros. Le problème est que les gens ne préviennent pas la police, qui a pour mission d'intervenir sur le champ.

Q : Mr AUZOU demande s'il est plus écologique d'utiliser des sacs papiers ou des sacs bâches (2 à 3 par foyer) ?

Q : Mme PODEDWORN : Est-il possible de modifier les dates de ramassage par exemple les lundis et jeudis de toutes les semaines, pour simplifier les choses ? En effet, pour avoir un jardin propre il est nécessaire de tondre plusieurs fois par semaine.

R : Mr MAQUIN précise que le marché de ramassage est lancé pour 6 ans et qu'il est très difficile d'en changer les clauses. Néanmoins Mr MAQUIN précise qu'il reste des choses à améliorer.

Q : Mr BERTIN & Mme DESTOUESSE, évoquent les dates de ramassage qui ne sont pas respectées, ce qui implique que les sacs restent sur les trottoirs et prennent l'eau. Ils demandent si les services techniques de la Ville peuvent s'en charger ?

R : Mr MAQUIN comprend et demande de l'indulgence. Mr MAQUIN prendra rendez-vous avec Val de France et le concessionnaire pour faire le point. Mr MAQUIN précise que ce n'est pas aux services techniques de procéder au ramassage des sacs. Néanmoins les services techniques sont attentifs à ce que le ramassage soit fait.

### ☞ L'enlèvement des encombrants

Mr MAQUIN indique que le mode d'enlèvement des encombrants se fait sur appel téléphonique. L'ancienne méthode présentait des limites, car il était réalisé le 3<sup>ème</sup> mardi du mois, générant des montagnes de déchets qui encombraient les trottoirs.

Pour plus d'information le guide 2010 de la collecte et du tri sélectif est en ligne sur le site de la ville.

Le marché est renouvelé depuis janvier 2010, il présente 3 avantages :

- Le ramassage coûte moins cher aux habitants (l'objectif à terme pourrait être la diminution de la taxe sur les ordures ménagères)
- C'est un meilleur service rendu aux habitants (les encombrants restent moins longtemps sur les trottoirs)
- Le service permet une meilleure valorisation des déchets électroniques qui sont dépollués.

A noter :

- Les pneumatiques peuvent être ramenés à la déchèterie (4 pneus maximum).
- Le papier est désormais collecté dans les poubelles de tri avec les emballages.
- Les pots de peintures et les déchets ménagers spéciaux sont à ramener à la déchetterie ou bien au camion planète qui stationne avenue Pierre Sénard, le 3<sup>ème</sup> samedi du mois de 14h à 18h.

Q : Mme REGNIER indique que certaines personnes mettent les encombrants devant d'autres logements, ou immeubles.

Q : Mr AMMAR informe que tous les habitants n'appellent pas forcément les services concernés et laissent leurs encombrants sur les trottoirs. Que faire dans ce cas ?

R ; Mr MAQUIN : des actions sont menées pour montrer aux habitants ce qu'il est possible de faire au quotidien, même si les incivilités demeurent. Un rappel sera fait, chacun a son rôle à jouer.

Q : Mme REGNIER : Quand est-il du ramassage du verre ? Est-il possible d'avoir un container supplémentaire ?

R : Mr MAQUIN explique qu'un container supplémentaire représente un coût important, mais la possibilité de mettre une colonne verte supplémentaire est à étudier.

Q : Mr AUZOU : Que faire des gros emballages ?

R : Mr MAQUIN indique qu'il faut les mettre dans la poubelle en les coupant.

Q : Mr AMMAR : Les déchets des toitures contenant de l'amiante peuvent ils être amenés à la déchetterie ?

R : Mr MAQUIN indique que non, du fait que l'amiante doit être traitée par une entreprise spécialisée ; certains déchets ne sont toujours pas acceptés à la déchetterie. Mr MAQUIN explique qu'une plaquette d'information est en cours de réalisation sur cette thématique.

Q : Mr AUZOU : Y a-t-il un service spécifique où s'adresser pour ce type de déchet ?

R : Mr MAQUIN indique qu'il est possible de s'adresser au Centre Technique Municipal ou à Val de France, qui pourront éventuellement orienter vers les structures existantes.

Q : Mr AUZOU demande comment faire le tri si l'on possède plusieurs types d'encombrants ?

R : Mr MAQUIN précise qu'un rendez-vous est donné sous 15 jours ; il est demandé de dissocier l'électroménager du reste

Mme BOGHOSIAN précise que le délai était au démarrage de 3 semaines environ, mais que les choses se sont améliorées.

Concernant l'habitat collectif, Mr MAQUIN explique qu'il revient au bailleur d'organiser le ramassage des encombrants. Val de France travaille également sur le sujet.

☞ Fête des Voisins

Mme BOGHOSSIAN informe que la Fête des Voisins se déroulera le vendredi 28 mai en soirée, sur le principe du partage d'un repas entre voisins. Les personnes qui le souhaitent sont invitées à se faire connaître auprès de Mme VILLAIN (06 12 14 61 53). Un dispositif de soutien peut être organisé par la Ville (prêt de table, chaise etc.).

Un groupe de travail pour l'organisation de la Fête des Voisins est formé de :

- Mme VILLAIN, Mme REGNIER et Mr AUZOU.

Q : Mr AUZOU demande combien de personnes seront impliquées dans l'organisation ?

Mme BOGHOSSIAN explique que la Fête des Voisins n'est pas compliquée à organiser. Mme BOGHOSSIAN précise que le pari sera réussi si chacun ramène un voisin.

Les lieux envisagés sont le Parc des Sports ou la Maison Jacques Brel.

La Maison Jacques Brel est un lieu central du quartier, le Parc des Sports présente l'avantage d'être en plein air.

Mr KONATE explique que le Parc des Sports est un lieu symbolique, il est ouvert jusqu'à 21h, une extension est possible.

Mme BOGHOSSIAN indique qu'il est possible d'avoir des stands parapluie.

Il est décidé que, après vérification auprès du Service des sports, la Fête des Voisins se déroulera au Parc des Sports le vendredi 28 mai 2010.

Q : Mr AUZOU demande quel est le périmètre du quartier des Charmettes, et si les Briques Rouges en font partie.

R : M. KRAGBE précise que les Briques Rouges en font partie.

Q : Mme VILLAIN demande s'il est possible de faire des invitations par courrier ?

R : Mme BOGHOSSIAN indique que le conseil de quartier a un petit budget, mais que la ville regardera ce qu'il peut être possible de faire.

### ☞ Calendrier des manifestations

Mme BOGHOSSIAN informe sur la Fête de la Ville, prévue le 19 juin 2010 au Parc des Sports.

La Fête de la Ville doit être un moment agréable pour les enfants et les adultes. Des tracts seront mis à disposition prochainement.

Q : Mme REGNIER demande si la date correspond à la date de la brocante organisée chaque année ?

R : Mme BOGHOSSIAN indique que la brocante se déroulera le dimanche 6 juin au parc Jean Vilar, les inscriptions se feront au service culturel à partir du mardi 4 mai 2010.

### ☞ Questions diverses :

#### Les commerces de l'avenue Pierre Sépard

Mr AUZOU souligne que les terrasses des commerces envahissent les trottoirs et demande ce que fait la Ville à ce sujet ?

Mme BOGHOSSIAN informe qu'un travail de recensement a été réalisé et que chaque commerçant a reçu un courrier précisant les modalités d'installation de leur terrasse.

Mr CHIAMBRINO précise qu'il doit y avoir 1,20 m entre la terrasse et le bord du trottoir.

Q : Mme PRADOT, résidant au 34 avenue Pierre Sépard à Villiers le Bel se plaint de recevoir le courrier de la Circonscription d'action sociale, domiciliée au 34 avenue Pierre Sépard à Arnouville-lès-Gonesse (même code postal). Elle est dérangée quotidiennement par les personnes qui vont à la Circonscription d'action sociale, qui s'étonnent de ne pas être au bon endroit. Elle est excédée par cette situation et demande que faire.

R : Le service de l'urbanisme de la Ville va être informé de la situation afin de trouver une solution.

Q : Mr JOLIS demande si la copropriété du Domaine d'Ableval a voté pour la clôture du domaine ?

R : Les règlements de copropriété sont des affaires privées.

Q : Mr JOLIS déplore le manque de propreté de l'arrière du magasin HYPERSTORE.

R : Mme BOGHOSSIAN explique que dans le cadre de la gestion urbaine de proximité le problème a été abordé.

Un habitant déplore le manque de station de gonflage dans les stations service.

Mme BOGHOSSIAN précise qu'il s'agit de commerces indépendants, il n'y a pas de possibilité de faire pression, néanmoins un courrier peut être envoyé.

Q : Mr DUFROS explique que la sortie de la résidence Pierre Sépard par la rue du Champ Bacon est très dangereuse. Des accidents sont à déplorer. Mr DUFROS demande s'il est possible d'installer un miroir de visibilité ?

R : Mme BOGHOSSIAN alerte les services concernés.

Q : Mr ARDOUIN demande que les angles des trottoirs soient peints en jaune et que des panneaux de signalisation du stationnement en alternance soient posés.

R : Mme BOGHOSSIAN informe qu'un groupe a travaillé sur ce point, et que le sujet est souvent évoqué lors du Conseil Municipal.

Mr CHIAMBRINO précise qu'il faut changer de côté de stationnement le 15 et le 30 du mois à partir de 20h. Il confirme que le 1<sup>er</sup> jour du changement une centaine de véhicules sont mal garés, et que ces derniers sont verbalisés au-delà d'un délai de 48h.

Q : Mr DUFROS demande s'il est possible de faire quelque chose du terrain de basket à l'abandon devant l'ORT ?

R : Mme BOGHOSSIAN précise que le terrain appartient à l'ORT.

Mr AUZOU précise que les haies dépassent fortement des grilles de l'ORT, et que le numéro du permis de construire n'est pas noté.

Mr CHIAMBRINO prend note.

Q : Mr AUZOU demande s'il serait possible d'avoir recours à un agent municipal, chargé de constater ce qui ne va pas sur le quartier, comme le faisait l'appariteur par le passé ?

R : Mme BOGHOSSIAN explique qu'aujourd'hui il y a un chargé de gestion urbaine de proximité sur le quartier des Carreaux, mais qu'il est impossible pour le moment d'étendre ce dispositif à toute la Ville.

Q : Mme DUFROS demande la date d'ouverture du centre médical.

R : Mme BOGHOSSIAN informe qu'il y a du retard, que l'ouverture est prévue le 17 mai. Il y aura à ce jour 5 médecins généralistes, 3 infirmières, 3 kinésithérapeutes, 1 pédicure, 1 psychologue, 1 chirurgien dentiste.

Q : Mr AUZOU demande si la maison médicale est en Zone Franche Urbaine (ZFU) ?

R : Mme BOGHOSSIAN répond que le centre est bien en ZFU

Q : Mr JOLIS demande si l'AMÉTIF va partir ?

R : Mme BOGHOSSIAN informe que le départ de l'AMÉTIF est prévu vers la Zone d'Activités Economiques (ZAE) des Tissonvilliers, mais qu'il n'y a pas d'information sur un remplaçant.

Un habitant demande s'il est possible d'organiser une brocante aux Charmettes ?

Mme BOGHOSSIAN répond que la question peut être étudiée si de nombreuses demandes allant dans ce sens arrivent à la ville. Sinon, Mme BOGHOSSIAN rappelle que le Troc et Puces a lieu, au parc Jean Vilar le 6 juin prochain.

Les habitants demandent s'il serait possible d'organiser un marché de Noël.

Mme BOGHOSSIAN conclue en rappelant que le conseil de Quartier concerne les habitants, qu'il est nécessaire de créer des groupes de travail qui traiteront des sujets abordés (ex : concours de décoration de Noël).

Toutes les idées et propositions sont les bienvenues.